



PREMIÈRE RÉUNION DE NÉGOCIATION POUR LA CRÉATION D'UN DEUXIÈME BLOC DE CER

Aide-Mémoire

Table des matières

I.	INTRODUCTION	1
-	<i>PROCESSUS DE CONSULTATION PRE - NEGOCIATION ENTREPRIS</i>	2
II.	OBJECTIFS DE LA RÉUNION DE NÉGOCIATION	3
III.	RÉSULTATS ATTENDUS.....	3
IV.	PARTICIPANTS	4
V.	DATE ET LIEU DE LA RÉUNION	4
VI.	FORMAT DE LA RÉUNION.....	4
VII.	PERSONNES À CONTACTER	5

I. INTRODUCTION

La décision Assembly/AU/Dec.392 (XVIII) du dix-huitième Sommet de l'UA sur la formation d'un second bloc de plusieurs CER comprenant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) relative à l'émulation de l'arrangement tripartite COMESA -EAC- SADC, découle du travail accompli par la Commission de l'UA, à travers le département des affaires économiques, sur la question de la rationalisation des CER. La Commission a commencé à travailler sur la question de la rationalisation en 2003. Toutefois, c'est lors de la première conférence des ministres africains en charge de l'Intégration tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2006 que la nécessité de rationaliser et d'harmoniser les activités et programmes des communautés économiques régionales (CER), en vue d'accélérer le processus d'intégration africaine, a été soulignée. Cela a conduit à la décision Assembly/AU/Dec.112 (VII) de la septième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Banjul (Gambie) en juillet 2006, qui, entre autres, a recommandé un moratoire sur la reconnaissance des CER.

Cela a ensuite conduit la Commission de l'Union africaine et les CER à rechercher les voies et moyens de surmonter le phénomène de multi-appartenance des États membres à une ou plusieurs Communautés économiques régionales, et à identifier en outre les voies et moyens de parvenir à l'intégration rapide des économies africaines. À cet effet, plusieurs études ont été menées, dont les suivantes:

- **Examen des étapes définies dans le Traité d'Abuja et des scénarios proposés pour la rationalisation du processus d'intégration - achevée en 2007 ;**
- **Élaboration d'un Programme minimum d'intégration (PMI) - achevée en 2009, et**
- **La quantification des scénarios de rationalisation des CER en termes de coûts et bénéfiques - achevée en 2011.**

La dernière étude sur la quantification des scénarios de rationalisation des CER a quantifié quatre (4) scénarios de rationalisation et évalué leur impact sur les économies régionales et le processus d'intégration continentale. Il s'agit des scénarios suivants : le scénario de statu quo ; le scénario du Traité d'Abuja (Option 1); le scénario du Traité d'Abuja (option 2), et le scénario de convergence accélérée (communautés d'ancrage) s'inspirant de la tripartite constituée entre la SADC, la CAE et le COMESA (lancée en octobre 2008 lors du Sommet conjoint CAE- COMESA- SADC de Kampala)¹.

¹ Le premier, connu comme scénario de « statu quo » est en fait un scénario de « continuité ». Dans ce scénario, il est présumé que chaque CER, dans son domaine spécifique, créerait sa propre dynamique d'intégration. Le second scénario intitulé « Abuja Scénario - Option 1 », est ancré dans le cadre du Traité d'Abuja qui préconise que chaque pays adhère à une seule des 5 régions de l'Afrique: «Nord», «Sud», «Est», «Ouest» et «Centre». Le Scénario 3

D'après les principales conclusions de l'étude, par les moyens de la modélisation macroéconomique, le scénario 4 était de loin le meilleur, du point de vue de l'impact quantitatif, économique et social mesuré en termes de coût/avantages. L'étude a conclu que le scénario des « communautés d'ancrage » favoriserait des gains significatifs en termes d'exportations, de PIB et d'emploi. Toutefois, cela exigeait la convergence des CER existantes en deux blocs d'intégration, l'un concernant les régions de l'Est/australe du continent et l'autre les régions de l'Ouest/centrale/Nord. Chaque bloc serait construit sur les structures existantes, mais avec une coordination solide et une progression parallèle à l'intérieur et entre les blocs régionaux, vers l'intégration du continent dans son ensemble en 2020.

Les conclusions et recommandations ci-dessus ont été présentées aux ministres en charge de l'Intégration lors de leur cinquième Conférence à Nairobi (Kenya) en septembre 2011. Les ministres par la suite ont approuvé les conclusions de l'étude et proposé aux chefs d'État que les autres CER qui ne font pas partie de l'arrangement tripartite CAE -COMESA -SADC s'inspirent de cette initiative réussie pour en lancer d'autres. D'où l'adoption de la décision Assembly/AU/Dec.392 (XVIII) par les chefs d'État lors du dix-huitième Sommet de l'UA ; décision qui recommande aux CER ne faisant pas partie de la tripartite CAE -COMESA -SADC de travailler à la création de deux blocs de CER regroupées, à l'exemple de l'initiative tripartite.

- ***Processus de consultation pré - négociation entrepris***

Conformément à la décision susmentionnée, des consultations avec les CER ont eu lieu au cours de la onzième réunion de coordination UA-CER - CEA-BAD tenue à Djibouti en 2012. Le Président de la Commission de la CEDEAO et le Secrétaire général de la CEEAC ont en outre exprimé leur approbation lors d'une retraite qui a réuni les dirigeants de la Commission de l'UA et les CER en mars 2013, au cours de laquelle il a été convenu qu'une réunion de consultation approfondie se tiendrait avec les CER concernées pour définir la voie à suivre.

Les processus susmentionnés, par conséquent, ont ouvert la voie pour l'organisation d'une réunion de concertation entre la CEDEAO, la CEEAC, la CEN -SAD² et leurs États membres aux fins de rechercher de nouvelles orientations pour l'initiative. Cette réunion s'est tenue du 15 au 19 avril à l'île Maurice. Des représentants de l'arrangement tripartite CAE -COMESA -SADC ont également participé à la réunion pour partager et échanger leurs expériences et aussi tirer des leçons du premier processus tripartite en création entre ces communautés.

appelé le « scénario Abuja - Option 2 ' implique aussi la notion d'appartenance unique à l'une des 5 régions, tout en conservant en même temps la plupart des appartenances existantes, à condition que cela n'empêche pas sur le processus harmonisé d'intégration économique. Enfin, le scénario 4 connu comme scénario des « Communautés d'ancrage » considère que la configuration actuelle des CER est une réalité imparable, mais place toute leur dynamique dans le processus global d'intégration du continent dans son ensemble, tout en prenant également en considération les dernières tendances d'après lesquelles certaines CER se rassemblent pour former des « Macro-CER », inspirées de l'expérience de l'arrangement tripartite.

² L'UMA est concernée, mais a jusqu'ici refusé les invitations à participer à des réunions sur les activités de coordination des CER.

La réunion s'est félicitée de l'initiative, et, après des délibérations approfondies, a recommandé entre autres : **l'élaboration d'une note d'orientation** par la Commission de l'UA en collaboration avec les Communautés économiques régionales concernées, qui sera ensuite soumise à l'approbation des instances de prise de décision de ces dernières. **La réunion a convenu que la note d'orientation doit contenir les éléments suivants:**

- Un cadre juridique (Protocole d'entente)
- Les domaines sectoriels identifiés sur lesquels le second bloc portera, à savoir, l'infrastructure, l'industrialisation, la libéralisation du commerce, la libre circulation, la paix et la sécurité;
- Les tâches à effectuer, les responsabilités et les délais.

II. OBJECTIFS DE LA RÉUNION DE NÉGOCIATION

La réunion de négociation a pour objectifs d'examiner les aspects du processus déjà entrepris et d'axer les négociations sur la voie à suivre. À cet égard, les points suivants seront abordés:

- Examen de la note d'orientation par les instances managériales/organes décisionnels des CER concernées ;
- Domaines sectoriels de coopération sur lesquels portera le second bloc ;
- Cadre juridique entre les Communautés et son contenu ;
- Tâches à effectuer, responsabilités et calendrier

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la réunion sont les suivants:

- Les instances managériales/organes décisionnels des CER concernées doivent prendre en compte les résultats des discussions sur la note d'orientation ;
- Examiner et se mettre d'accord sur les domaines sectoriels de coopération sur lesquels portera le second bloc ;
- Examiner et discuter des éléments devant figurer dans le cadre juridique ;
- Examiner et se mettre d'accord sur les tâches à effectuer, les responsabilités et le calendrier ;
- Un accord sur la voie à suivre pour le processus.

IV. PARTICIPANTS

Les participants à la réunion seront les suivants :

- Deux représentants de la CEDEAO ;
- Deux représentants de la CEEAC ;
- Deux représentants de la CEN-SAD ;
- Le Département des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine ;
- Le Département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine.

V. DATE ET LIEU DE LA RÉUNION

La réunion pourrait se tenir les 7 et 8 décembre 2013 à Johannesburg (Afrique du Sud). Toutes les informations concernant l'organisation de la réunion susmentionnée (centre de conférence et hôtels, document d'information, ordre du jour et programme de travail, etc.) seront disponibles sur le lien ci-après : <http://ea.au.int/en/validation-meeting-and-second-bloc-negotiations>

VI. FORMAT DE LA RÉUNION

Premier jour :

- Chaque CER fera une présentation sur l'état actuel de l'avancement de son processus d'intégration et le contexte socioéconomique et politique de la Communauté concernée.
- Le document final de la réunion de consultation tenue à l'île Maurice et la note d'orientation sur les modalités de création d'un second bloc de CER seront examinés et les amendements proposés seront effectués sur la base des résultats des discussions des organes décisionnels des Communautés économiques régionales concernées et des débats de la réunion.
- Examiner, discuter et convenir des domaines de coopération proposés et de leur pertinence quant à l'initiative.

Jour 2:

- Le cadre juridique proposé sera entièrement examiné et son contenu fera l'objet d'un accord.
- Les tâches à effectuer et le travail institutionnel et préparatoire décisif nécessaire pour le second bloc seront discutés et convenus.

- Les participants discuteront et conviendront en outre de la voie à suivre et des prochaines étapes du processus

VII. PERSONNES À CONTACTER

Pour plus d'informations, prière de contacter les personnes suivantes à la Commission de l'UA :

- Mr. Manasseh Ntaganda – Fonctionnaire principal chargé des politiques
Natagandam@africa-union.org
- Mr. Fliss Liwaaddine – Fonctionnaire chargé de l'intégration
LIWAEDDINEF@africa-union.org
- Victoria Egbetayo – Fonctionnaire chargé de l'intégration
egbetayov@africa-union.org